

AVIS DE PUBLICITE

APPEL A CANDIDATURE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS
PARTICIPANT A DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PREVENTION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
DANS LA COMMUNE DE SORBIERS

Le Maire et Président du CCAS de Sorbiers informe

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sorbiers, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le Conseil d'administration du CCAS est composé d'administrateurs à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune, et représentant :

- Les associations familiales,
- Les associations de personnes handicapées,
- Les associations représentant les personnes âgées et retraités,
- Les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir un siège son siège dans le département
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal

Les associations désirant présenter une liste de candidats comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée (un salarié, un bénévole, un administrateur...). Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Les propositions sont à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception ou à remettre au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception, **avant le 9 avril 2026** à :

Monsieur le Maire
13 rue de la flache
CS80018
42290 SORBIERS

Fait à Sorbiers, le lundi 23 mars 2026

Le Maire,
Président de CCAS,
Olivier VILLETTELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Villette", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SORBIERS" and "Mairie".